




Pré-attestation de stage n° 14B670

Nom et prénom de l'étudiant(e) :

N° immatriculation :

Etudes : Bachelor en biologie Master en biologie

 Au niveau master, l'accord préalable du directeur de master ou du responsable de l'orientation est exigé.

Laboratoire d'accueil :

Enseignant responsable :

Superviseur :

Sujet du stage :

Période & nombre d'heures :

Signature de l'étudiant(e) :

Signature de l'enseignant responsable :

Genève, le

APRES le stage, la validation de crédits ECTS nécessite une attestation écrite du responsable du stage contenant un descriptif sommaire du travail effectué, une appréciation du travail de l'étudiant-e, et l'indication du volume réel de travail investi (dates de début et fin de stage et nombre d'heures total).

Le calcul des ECTS se fait par la conseillère académique de la Section sur la base de 6 ECTS pour un stage d'un mois à plein temps (160 à 180 heures). Ces crédits peuvent être pris en compte dans les crédits des cours à choix libre du bachelor ou du master en biologie. Toutefois, la Section **attribue un maximum de 6 ECTS** par stage, même si la durée du stage se prolonge au-delà d'un mois.

Les stages rémunérés ne permettent pas de valider des ECTS.

Signature de la **conseillère académique**
de la section de Biologie :

Genève, le